

.....
**FESTIVAL INTERNATIONAL
DU FILM D'ARCHÉOLOGIE
NYON**
.....

Directeur·trice artistique – Festival international du film d'archéologie de Nyon (FIFAN)

CAHIER DES CHARGES

1. Positionnement du poste

Le ou la Directeur·trice artistique est responsable de la **ligne éditoriale, de la programmation et de la qualité artistique, cinématographique et scientifique** du Festival international du film d'archéologie de Nyon (FIFAN).

Il ou elle exerce sa fonction au sein de la **Direction du Festival**, mandatée conjointement par le **Musée romain de Nyon** et l'**Association FIFAN**, et travaille en étroite collaboration avec la **Direction opérationnelle**.

Il ou elle coordonne les processus de sélection et contribue au choix des jurys, des invité·es et des intervenant·es.

2. Mission générale

Le ou la Directeur·trice artistique définit et met en œuvre la ligne éditoriale du FIFAN, en cohérence avec les orientations stratégiques et scientifiques définies par le Musée romain de Nyon et l'Association FIFAN.

Il ou elle conçoit une programmation exigeante, accessible et attractive, associant **cinéma, archéologie, patrimoine et nouvelles formes audiovisuelles et immersives**, et contribue au rayonnement du FIFAN en Suisse et à l'international.

Il ou elle veille à l'équilibre entre exigence scientifique, qualité cinématographique, diversité des approches et capacité du festival à toucher différents publics.

3. Responsabilités principales

Ligne éditoriale

- Proposer et développer la ligne éditoriale du festival.
- Définir les orientations et thématiques des différentes éditions.
- Veiller à la cohérence générale de la programmation.
- Identifier les évolutions du cinéma d'archéologie et de patrimoine ainsi que des nouvelles formes de narration audiovisuelle et immersive.
- Contribuer au développement du positionnement national et international du FIFAN.

Programmation des films

- Piloter la recherche et le repérage des films susceptibles d'intégrer la programmation.
- Proposer les critères artistiques, cinématographiques et scientifiques de sélection.
- Organiser et coordonner le processus de sélection des films avec le comité de sélection.

- Établir la programmation finale en concertation avec les instances concernées.
- Veiller à la diversité des productions, des approches, des territoires et des thématiques représentés.
- Identifier des œuvres et cinéastes susceptibles de renforcer l'attractivité et le rayonnement du festival.

Programmation immersive

- Développer la programmation consacrée aux expériences immersives et aux nouvelles formes de narration.
- Assurer une veille sur les productions et innovations dans les domaines VR, AR, XR et autres formats émergents.
- Participer à la sélection des œuvres et expériences présentées.
- Veiller à leur pertinence artistique, scientifique et culturelle dans le cadre du FIFAN.

Ateliers, conférences et rencontres

- Concevoir, en lien avec la programmation, les contenus des rencontres, conférences, débats et ateliers.
- Identifier et proposer les intervenant·es et expert·es.
- Développer des formats favorisant les échanges entre cinéastes, scientifiques, professionnel·les du patrimoine et publics.
- Contribuer au développement de la dimension professionnelle et scientifique du festival.

Invité·es et contenus

- Identifier et proposer les cinéastes, scientifiques, professionnel·les et personnalités à inviter.
- Préparer, avec l'équipe du festival, les contenus nécessaires à la présentation et à la valorisation de la programmation.
- Contribuer aux textes éditoriaux du programme, du site internet et des différents supports du FIFAN.
- Participer, lorsque nécessaire, aux rencontres publiques, présentations et événements du festival.

Qualité scientifique et cinématographique

- Garantir le niveau de qualité de la programmation.
- Veiller à la rigueur des contenus scientifiques et patrimoniaux.
- Favoriser le dialogue entre les exigences propres au cinéma et celles liées à l'archéologie, au patrimoine et à la transmission des connaissances.
- S'appuyer sur des expert·es du patrimoine et de l'audiovisuel, en collaborant étroitement notamment avec les organes fédéraux (OFC – Culture du bâti), cantonaux (Services de l'archéologie cantonale) et communaux.

Comités de sélection et jurys

- Proposer la composition des comités de sélection en concertation avec la Direction du Festival.
- Coordonner leurs travaux sur le plan artistique.
- Contribuer à la constitution des jurys du festival.
- Préparer les éléments nécessaires au bon déroulement des processus de sélection et de délibération.

4. Collaboration avec la Direction opérationnelle

Le ou la Directeur·trice artistique travaille en étroite complémentarité avec la Direction opérationnelle.

La Direction artistique définit les contenus et la programmation ; la Direction opérationnelle assure les conditions organisationnelles, budgétaires, contractuelles, techniques, logistiques et humaines permettant leur réalisation.

Les deux directions établissent conjointement le calendrier de préparation et veillent à l'adéquation entre les ambitions artistiques et les ressources disponibles.

La Direction artistique transmet à la Direction opérationnelle, dans les délais convenus, les informations nécessaires à la production, à la communication, à l'accueil des invité·es et à l'organisation du festival.

5. Relations fonctionnelles

Rattachement :

Direction du Festival – Musée romain de Nyon ; engagement contractuel par l'Association FIFAN.

Collaboration étroite avec :

- Direction opérationnelle ;
- Musée romain de Nyon ;
- Association FIFAN ;
- équipe du festival ;
- partenaires scientifiques, culturels et professionnels.

Coordination artistique :

- comités de sélection ;
- expert·es patrimoine et audiovisuel ;
- jurys ;
- cinéastes, artistes, scientifiques et intervenant·es invité·es.

7. Conditions

Lieu de travail : Nyon, avec possibilité de travail à distance pour une partie importante des activités.

Taux d'activité : 50% lissé sur l'année selon le calendrier du festival ; une activité susceptible de varier selon les phases de programmation et de préparation.]. Une disponibilité accrue est attendue durant les phases finales de programmation, les semaines précédant le festival et pendant toute la manifestation.

Entrée en fonction : à convenir, au plus tard le 1^{er} janvier 2027

Rémunération : Contrat de durée indéterminée avec temps de travail annualisé.

Salaire annuel brut selon le barème suivant tenant compte de l'expérience [CHF 75'000 à CHF 120'000 à 100 %, adapté au prorata du taux d'activité].